

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 23 janvier 2023

Délibération n° 2023-1489

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Délégation de service public (DSP) centre des congrès - Avenant n° 3 à la convention de service public

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecercf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

Conseil du 23 janvier 2023**Délibération n° 2023-1489**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Délégation de service public (DSP) centre des congrès - Avenant n° 3 à la convention de service public

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte contractuel

Par contrat en date du 31 mai 2018, la Métropole de Lyon a confié à la société dédiée GL Events Cité Centre de Congrès Lyon l'exploitation du centre des congrès.

Passé sous la forme d'une DSP, ce contrat a pour objet :

- la promotion et la commercialisation des espaces locatifs du centre des congrès,
- l'accueil de manifestations professionnelles (congrès, grands événements exceptionnels, conventions d'entreprises, réunions et séminaires, conférences, salons professionnels, etc.),
- l'accueil d'événements à caractère grand public et de spectacles,
- l'entretien, la maintenance, le renouvellement et la mise aux normes des ouvrages et équipements mobiliers ou immobiliers, matériels ou immatériels, destinés à l'exploitation du service,
- la conception, le financement et la réalisation des travaux d'investissement mis à sa charge (...).

Le délégataire exploite le centre des congrès à ses risques et périls. Il perçoit les recettes d'exploitation.

Sur le plan financier, les principales caractéristiques du contrat, sont les suivantes :

- chiffre d'affaires prévisionnel moyen (sur la durée du contrat) de 21,8 M€; résultat net prévisionnel moyen (après impôts) de 1,1 M€,
- programme pluriannuel d'investissement (PPI) : 11,8 M€,
- gros entretien et renouvellement (GER) sur la durée du contrat : 11,5 M€.

Le contrat prévoit que le délégataire verse à la Métropole une redevance composée d'une part fixe contractualisée à 1 000 k€HT par an révisable annuellement et d'une redevance variable fonction du chiffre d'affaires réalisé (6 % du chiffre d'affaires réalisé entre 20 000 k€ et 21 000 k€ puis 1 % supplémentaire par tranche de 1 000 k€ et 10 % au-delà des 24 000 k€ de chiffre d'affaires).

L'exploitation du contrat a débuté le 1^{er} juillet 2018 pour une durée de 20 ans.

Ce contrat a fait l'objet :

- d'un avenant n° 1, par délibération n° 2022-0245 du 14 décembre 2020, actant diverses mesures suite à l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur l'exécution du contrat : l'exonération de la redevance fixe 2020 pour une durée de 9 mois, l'augmentation du délai de réalisation du PPI à 7 ans au lieu de 5 ans ; l'exonération de la contribution 2020 à verser à l'Office du tourisme et l'étalement sur 2 ans de la provision pour GER due au titre de l'année 2020,

- d'un avenant n° 2, par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1906 du 21 novembre 2022, ayant pour objet d'intégrer au contrat les obligations générales en matière de respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité du service public, ainsi que les modalités de contrôle et de sanction correspondantes.

II - Dispositif de l'avenant n° 3

1° - Mise à jour des travaux d'investissement obligatoires

Le délégataire s'est initialement engagé à financer la totalité des dépenses occasionnées par la réalisation des travaux de PPI pour un montant global minimum de 11,8 M€ HT correspondant, d'une part, à des travaux de mise aux normes et de rénovation (sanitaires, équipements techniques, etc.) et, d'autre part, à des travaux d'amélioration de la compétitivité du centre des congrès et de son attractivité (signalétique, aménagement des espaces, design intérieur, etc.).

La Métropole a demandé au délégataire une mise à jour et une déclinaison détaillée du PPI qui répondent aux objectifs suivants : continuer à accueillir des congrès et événements à impacts positifs pour le territoire métropolitain, attirer de nouveaux événements en lien avec les priorités politiques ; accompagner les organisateurs pour rendre leurs événements plus écoresponsables ; anticiper le format des événements de demain.

Les échanges avec le délégataire ont permis d'aboutir aux propositions d'évolutions principales suivantes, sans modification de l'enveloppe globale de 11,8 M€ :

- les équipements techniques, réseaux informatiques : évolution de 1,7 M€ à 2,04 M€, afin d'intégrer des investissements répondant aux nouveaux besoins d'événements mixtes (présentiel-distanciel),

- les travaux de rénovation des espaces (évolution de 2,3 M€ à 3,825 M€),

- l'amélioration de l'attractivité (signalétique, refonte du design intérieur, etc.) : évolution de 4,9 M€ à 2,929 M€ en raison d'une diminution de l'ampleur des modifications de signalétique et du choix d'une remise en état du design intérieur, plutôt qu'une refonte du design intérieur,

- intégration de nouveaux investissements (0,106 M€) : création d'une déchèterie sur site, installation de fontaines à eau.

2° - Calendrier de réalisation des travaux d'investissement obligatoires

Ces travaux représentent un montant total estimé à 11 800 k€ à la charge du délégataire et devaient initialement être réalisés d'ici au 30 juin 2023.

Pour tenir compte de l'ensemble des conséquences de la crise sanitaire et, notamment, de la fermeture du site et des décalages de chantiers, le délégataire s'est vu octroyer, par l'avenant n° 1, un délai supplémentaire de 2 ans, la réalisation de l'ensemble de ces travaux devant être finalisée avant la fin du 2^{ème} trimestre 2025.

Toutefois, faisant état de difficultés à réaliser les travaux du PPI en site très occupé et au vu des réservations sur les prochaines années (effet report Covid), sont proposées, dans le présent avenant n° 3, les évolutions suivantes :

- décalage de l'échéance de réalisation du PPI du 30 juin 2025 au 30 septembre 2025,

- décalage spécifique du 30 juin 2025 au 30 septembre 2027 pour les travaux de rénovation des chaises et fauteuils des amphithéâtres et auditoriums. En effet, il est proposé d'opter pour une rénovation de ces équipements et non plus leur simple remplacement par des équipements neufs, ce qui nécessite d'immobiliser beaucoup plus longtemps les espaces concernés.

L'avenant n° 3 n'apporte pas de modifications pouvant changer la durée et la nature globale du contrat de concession ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 3 au contrat de DSP du centre des congrès de la Cité internationale de Lyon.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 janvier 2023

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--